

Deux mondes, un pays

Outils d'accueil et d'interprétation



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

6.1 - Mise en oeuvre du plan

La réalisation de ces nouveaux projets rendra le secteur plus attrayant et en améliorera l'image touristique. Ils permettront une meilleure compréhension de l'environnement naturel et seront représentatifs des communautés et des organisations responsables.

Cette démarche peut inspirer d'autres grands sites nationaux mais elle ne peut réussir que si les projets sont réalisés et promus de manière coordonnée.

C'est pourquoi nous recommandons la création d'un comité de coordination avec des représentants :

- des Communes
- du Département de la Lozère
- de la Région du Languedoc-Roussillon
- du Parc National des Cévennes
- du Ministère de l'Environnement
- des associations locales.

Ce comité serait indépendant et emploierait une petite équipe qui pourrait s'installer dans la Maison des Causses et des Gorges ou "Maison des Deux Mondes".

Cette équipe devrait posséder les qualifications professionnelles leur permettant de :

- planifier et développer des projets d'interprétation (en particulier des publications et des expositions)
- commercialiser et promouvoir les réalisations
- être compétents à la fois dans les domaines du tourisme et de la protection de l'environnement.

Ce personnel (trois personnes au minimum) devra :

- disposer d'un budget de réalisation pour la conception et la production (sous le contrôle du comité de coordination)
- disposer d'un budget de promotion
- faire appel à des sponsors privés
- pouvoir subventionner la réalisation de projets d'interprétation
- faire une évaluation régulière du plan d'interprétation et y apporter des améliorations.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB